

riches. Au niveau de l'industrie, comme à celui de l'ouvrier et du consommateur, il faut absolument, si l'on veut appliquer le meilleur remède au chômage, relancer la petite industrie et l'aider au lieu de chasser nos cultivateurs des terres, comme les inspecteurs le font actuellement avec les prêts agricoles, et dire: Va-t-en en ville, tu vivras mieux! Non. Actuellement, c'est l'exode vers la ville, mais dans cinq ou six ans, ce sera le retour obligatoire à la terre, comme cela s'est fait dans les années '30. On ne semble pas se rendre compte de cela. Il semble que les fonctionnaires prennent leurs aises et ne vont jamais visiter ces régions.

Je propose au ministre d'envoyer ses fonctionnaires, à tour de rôle, faire un stage sur une ferme, un peu comme on le fait en Chine. Qu'il les fasse travailler avec les cultivateurs afin de les initier à ce genre d'administration. On verra combien cette expérience leur sera profitable. Qu'il en envoie également dans nos camps de bûcherons, durant tout un hiver; qu'ils fassent le même travail que les autres. On les verra alors, de retour au bureau, se retrousser les manches et dire: On cesse de boire du PEPSI et l'on travaille.

Voilà, monsieur le président, les principales remarques que j'avais à faire à l'intention du ministre. Je suis assuré qu'enfin on a vraiment un ministre de l'Est à la direction du ministère de l'Agriculture et l'on n'est plus malheureux. Au fait, il y a 61 ans que ce ministère a eu comme titulaire un Canadien français de l'Est. Maintenant que nous en avons un, nous allons nous prévaloir de ses services et le talonner, aussi. Je suis bien content, car il est un travailleur—je n'ai pas d'arrière-pensée—et si on lui propose des projets, si on lui confie quelque tâche, il va s'appliquer à les mener à bonne fin. Et si les bureaucrates se refusent à marcher, je sais qu'il saura prendre le fouet et les remettre à la tâche.

[Traduction]

**M. Southam:** Monsieur le président, nous avons discuté cet après-midi, en comité plénier, l'article 57 du *Feuilleton* relatif au bill C-173, c'est-à-dire la loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent. J'ai attendu très longtemps pour consigner au compte rendu mes opinions sur la gravité de la situation actuelle dans l'Ouest du Canada, ses causes et son influence sur l'écoulement de notre blé. Il existe partout un besoin urgent de terres, mais dans l'Ouest nous avons quantité de terrains agricoles. Nous avons beaucoup de terres dont les autres ont besoin. Paradoxal, mais vrai. J'ai fait des recherches en vue de découvrir la cause du malaise et faire part des faits. Au risque de

[M. Gauthier.]

me répéter, je tiens à souligner la gravité de la situation actuelle.

• (5.10 p.m.)

Les producteurs de blé du Canada se demandent si le gouvernement actuel comprend tant soit peu toute la gravité de la situation, s'il sait comment attaquer le problème de la commercialisation des énormes stocks de grain du pays. Autant que je sache, voici ce qui en est: le grand bouleversement du marché international du blé, par suite d'événements survenus au cours des deux dernières années, a tellement changé les choses que seule une transformation profonde des méthodes canadiennes de fixation des prix et de commercialisation du blé permettra de faire face aux circonstances nouvelles.

Entre l'expiration de l'ancien accord international sur le blé, le 31 juillet 1967, et l'entrée en vigueur du nouvel accord, le 1<sup>er</sup> juillet l'an dernier, il y a eu, pour la première fois depuis très longtemps, un marché libre du blé à l'échelle mondiale. Ce marché libre a non seulement ouvert la porte au dumping, à la réduction des prix et à une concurrence acharnée, mais il a bouleversé l'équilibre établi entre l'exportation et l'importation et a incité les nations importatrices à réexaminer leur situation. Résultat: lorsque le nouvel accord international est entré en vigueur l'été dernier, la situation commerciale à laquelle il devait s'appliquer s'était profondément modifiée. En outre, dans les circonstances que j'ai l'intention d'aborder bientôt, le nouvel accord international était imparfait même dans l'ancien contexte.

La nouvelle perspective mondiale du blé englobe des marchés traditionnels du Canada, disparus ou grandement diminués, et d'autres qui offrent une vigoureuse concurrence aux nouveaux venus. Les progrès de la technologie et les modifications des goûts nationaux ont complètement altéré les habitudes d'achat de plusieurs grandes nations. Elles ne recherchent plus les mêmes quantités ou catégories de blé qu'il y a deux ans.

La plupart des pays importateurs ont enregistré d'énormes progrès dans l'expansion de leur propre industrie agricole afin de mieux répondre à leurs besoins en céréales. L'Inde a déjà indiqué son intention de devenir autonome dans trois ans en ce qui concerne le blé. Plusieurs pays européens ont profondément modifié leurs exigences. Certains pays exportateurs ont déjà adopté des méthodes plus souples de commercialisation et d'établissement des prix pour satisfaire aux exigences d'un marché mondial évolué. Le Canada s'est fié, jusqu'ici, à la haute qualité de son blé, et ses importateurs comptaient sur les minimums élevés, fixés par le nouvel accord international. En conséquence, nous avons perdu